

*L'Ambassadeur, Haut représentant  
de la République française*

N° 531/AL

Libreville, le 8 novembre 2012

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre n° 00539/MAECIFNIR/SG/DGAC/DGA du 29 octobre 2012 dont la teneur est la suivante :

*« Monsieur l'Ambassadeur,*

*Afin de faciliter le séjour en France des étudiants gabonais désirant connaître une première expérience professionnelle en France à l'issue de leurs études, l'Accord du 05 juillet 2007 a prévu des dispositions particulières relatives à l'accès au séjour et au travail de ces étudiants.*

*Dans un esprit d'équilibre, il convient de les compléter par des dispositions relatives au séjour au Gabon, des étudiants français désireux d'acquérir une première expérience professionnelle au Gabon dans le cadre du Volontariat.*

*A cet égard, j'ai l'honneur de vous proposer, au nom de mon Gouvernement, d'introduire le paragraphe suivant après le premier paragraphe de l'alinéa 2.1 de l'article 2 du chapitre 2 de l'Accord du 05 juillet 2007 :*

*« Les étudiants français désireux de compléter leur formation par une première expérience professionnelle, dans le cadre du Volontariat International en Entreprise (VIE), du Volontariat International en Administration (VIA) et du Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) au Gabon, bénéficieront d'une autorisation provisoire de séjour, sollicitée par les services compétents de l'Ambassade de France au Gabon, d'une durée de 12 mois, renouvelable une fois. Ils ne peuvent poursuivre leur séjour sur le territoire gabonais à l'expiration de la période de stage ou de mission ».*

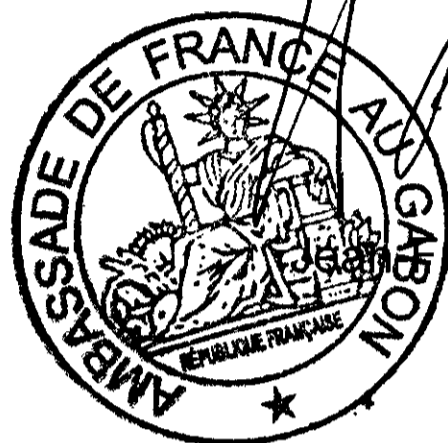
*Je vous serais obligé de me faire savoir si cette proposition recueille l'agrément de votre Gouvernement. Dans l'affirmative, la présente lettre ainsi que votre réponse constitueront un accord entre nos Gouvernements, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse. »*

*.../...*

Son Excellence  
Monsieur Emmanuel ISSOZE NGONDET  
Ministre des Affaires étrangères,  
de la Coopération Internationale  
et de la Francophonie, chargé du NEPAD  
et de l'Intégration Régionale  
LIBREVILLE

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que les termes de la lettre figurant ci-dessus rencontrent l'agrément du Gouvernement de la République française. Cette lettre ainsi que la présente constitueront un Accord entre nos deux Gouvernements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.



*François Desmazieres*  
François DESMAZIERES